



CYTHELIA

La Maison ZEN, 350 route de la Traverse, F-73000 Montagnole
Tel: +33(0)4 79 25 31 75 Fax: +33(0)4 79 25 33 09 APE : 7219 Z
SARL au capital de 140 000 €. RCS Chambéry: B 393 290 937

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Les conditions ci-dessous produisent effet de plein droit, étant entendu que le fait de nous confier une inscription équivaut à leur acceptation.

ARTICLE 1 : Modalités d'inscription

L'inscription à un stage de formation se fait directement auprès de Cythelia au moyen de son bulletin d'inscription. Une inscription effectuée par tout autre moyen ne sera considérée comme définitive que sur réception du bulletin d'inscription et du chèque au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage. A défaut, l'organisme de formation se réserve le droit de disposer de la place au bénéfice d'un stagiaire issu d'une autre entreprise.

ARTICLE 2 : Convocation

Au plus tard 7 jours avant le démarrage du stage, une convention de stage peut être établie sur demande du client et une convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation de la formation (date, lieu, accès, horaires ...) est adressée directement à chaque stagiaire.

ARTICLE 3 : Tarifs

Les tarifs sont à consulter sur notre site www.cythelia.fr.
Un devis peut être envoyé sur simple demande.

ARTICLE 4 : Conditions d'annulation

En cas de désistement intervenant moins de 7 jours avant le démarrage du stage de formation, la totalité des frais d'inscription sera conservée.
De manière générale, toute annulation d'inscription doit être notifiée le plus rapidement possible.

ARTICLE 5 : Facturation

Le stagiaire versera un acompte de 50 % TTC lors de l'inscription, le solde étant exigible le jour de la formation.

Le paiement de l'acompte et celui du solde feront l'objet chacun d'une facture.

Sur sa demande une facture acquittée sera fournie au bénéficiaire à l'issue de la formation.



CYTHELIA

*La Maison ZEN, 350 route de la Traverse, F-73000 Montagnole
Tel: +33(0)4 79 25 31 75 Fax: +33(0)4 79 25 33 09 APE : 7219 Z
SARL au capital de 140 000 €. RCS Chambéry: B 393 290 937*

ARTICLE 6 : Report de session

Cythelia se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour cas de force majeure. Les participants ou l'entreprise seront avertis dans les meilleurs délais. En cas de report ou d'annulation de stage de formation, les droits d'inscription acquittés seront remboursés ou crédités pour une inscription au même stage à une autre date.

ARTICLE 7 : Contestation

Si une contestation ou un différent n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige.

RÈGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 8 : Discipline, Hygiène et Sécurité

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires prévus dans le programme de formation. Toute absence doit être signalée à l'animateur présent et, sauf en cas de force majeure reconnue, ne peut donner lieu à compensation financière.

Les stagiaires sont tenus d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité sous peine d'application des sanctions disciplinaires prévues à l'article 9 du présent règlement intérieur, notamment :

- Il est interdit de pénétrer ou de séjourner dans le lieu de formation en état d'ébriété ou sous l'empire de la drogue
- Il est interdit aux stagiaires de prendre leurs repas dans les locaux affectés à la formation. La consommation et la simple introduction de boissons alcoolisées sur les lieux de travail est strictement interdite.
-

Tout accident corporel subi au cours du stage, quel qu'en soit le degré de gravité, doit être porté immédiatement à la connaissance de la Direction

ARTICLE 9 : Sanctions

En cas d'infraction aux conditions de disciplines, d'hygiène et de sécurité prévues dans le présent règlement, la Direction peut, en considération de la gravité des faits fautifs, prendre des dispositions d'avertissement et/ou d'exclusion à l'encontre du ou des stagiaires concernés.

Cette exclusion ne peut donner lieu à une compensation financière de la part de l'organisme de formation.